



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 24 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 24 janvier 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Roger Nadeau et Huguette Robert.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernardin Gagnon, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

La convocation pour la séance extraordinaire a été signifiée à chacun des membres du conseil en mains propres par la directrice générale, chacun des conseillers a reçu et signé l'avis pour la séance extraordinaire du 24 janvier 2017.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2017-01-031

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 24 janvier 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Construction d'un CPE – Avis de motion
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

4. CONSTRUCTION D'UN CPE – AVIS DE MOTION

La directrice générale informe le Conseil municipal des différentes démarches qu'elle et l'inspecteur en bâtiment et environnement ont faites concernant ce dossier. Elle donne l'information nécessaire afin que le Conseil puisse prendre sa décision.

Avis de motion 2016-143

La conseillère Huguette Robert donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant l'implantation d'une garderie sur le lot n° 4 189 550 du cadastre du Québec situé sur la rue de l'Escale et devant être adopté lors d'une session ultérieure.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution 2017-01-032

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernardin Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernardin Gagnon, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.